



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lettre ouverte:

- À Madame Monica De Coninck, Ministre fédérale de l'Emploi;
- À Monsieur André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de formation et des Sports;

Communiqué de presse

Namur, le 2 août 2013

Les CPAS wallons demandent que les jeunes qu'ils accompagnent bénéficient des mêmes droits que tous les jeunes chômeurs

Nous avons appris, il y a quelques jours, que le Gouvernement wallon, par l'intermédiaire de son Ministre de l'Emploi, se félicitait de l'adoption en 3^{ème} lecture d'un projet d'arrêté permettant la mise en place de stages de transition pour près de 4.000 jeunes chômeurs.

Si les CPAS saluent l'arrêté du Ministre régional de l'Emploi qui active ainsi des moyens fédéraux pour permettre à des jeunes de bénéficier d'un stage, ils regrettent néanmoins que lors de la conception de cette mesure, le Gouvernement fédéral par sa Ministre de l'Emploi Madame De Coninck, ait restreint son application et oublié les jeunes bénéficiaires des CPAS.

En effet, si l'initiative apparaît positive au vu des difficultés bien connues rencontrées par les jeunes sur le marché de l'emploi, dans les CPAS on n'a pas pu fêter cette annonce puisque si nos informations sont correctes, ce dispositif ne concerne pas tous les jeunes demandeurs d'emploi mais uniquement ceux qui sont en stage d'insertion et qui disposent au maximum d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur.

C'est dès lors **oublier les milliers de jeunes** de moins de 25 ans qui bénéficient d'un revenu d'intégration mais qui ne sont pas dans les conditions pour accéder au stage d'insertion. Une fois de plus, le jeune public bénéficiaire du revenu d'intégration sera exclu de cet avantage. Remarquez, c'est loin d'être la première fois ... Tout récemment, au niveau fédéral, une extension des avantages liés au Plan Activa a également exclu les jeunes bénéficiaires du CPAS pour ne viser que les chômeurs. Un exemple parmi d'autres, bien trop nombreux.

Et c'est le Gouvernement fédéral qui ici aussi a fixé les conditions d'accès au stage de transition, le Gouvernement wallon ne faisant que reprendre celles-ci dans son arrêté.

Loin de nous l'idée de vouloir opposer ces jeunes qui si ils ont des statuts différents, sont bien confrontés aux mêmes difficultés : pas d'emploi pour tout le monde, des emplois précaires, des temps partiels, ...

Au contraire, nous souhaiterions que chaque jeune (et moins jeune aussi) soit traité sur le même pied, qu'il ait accès aux mêmes aides. Cette demande nous semble rudimentaire dans une société qui comme la nôtre défend l'égalité des chances. Bien qu'elle l'ignore trop souvent.

Le paradoxe c'est que dans le même temps, les attentes à l'encontre des CPAS sont gigantesques, et parfois irréalistes.

Tenez, pas plus tard que samedi, on pouvait lire dans la presse les propos de Bart Weyts (N-VA) qui réactivait cette idée largement répandue d'un CPAS mister cash, irresponsable et passif et d'un bénéficiaire fainéant et inadapté. Ben voyons !

Devons-nous rappeler que les CPAS wallons, en 2012, ont remis 9.285 personnes au travail, ont aidé 7.119 étudiants, ont permis à 4.056 personnes de suivre une formation. Au total c'est plus de **20.000 personnes** qui ont pu bénéficier d'une forme d'insertion active, soit près de 40% du public des CPAS¹. La réalité est bien loin de l'image négative véhiculée par certains.

Les CPAS naviguent donc à vue entre:

- l'injonction qui leur est faite de remettre plus à l'emploi, de diminuer leur nombre de bénéficiaires;
- des mesures qui devraient pouvoir les aider mais qui trop systématiquement ne sont pas destinées à leur public.

Quelle situation schizophrénique que d'assister à la fois à un transfert de charges vers les CPAS et dans le même temps à une privation des moyens qui pourraient les aider à s'acquitter de ces charges!

Dans une société à conception dyade basée sur les droits et les devoirs: pourquoi les CPAS et à travers eux, leur public, devraient-ils avoir les devoirs et pas les droits correspondants?

Mesdames et Messieurs les Ministres, que vous œuvriez aux niveaux régional ou fédéral, nous le demandons avec insistance: le public de nos CPAS doit être **assimilé dans tout dispositif** qui permettrait d'aider à l'insertion des publics fragilisés.

Ce jour-là nous fêterons, avec d'autres, les bonnes nouvelles!

¹R. CHERENTI, *Radioscopie des politiques d'insertion*, Fédération des CPAS, 2012

Au nom de la Fédération des CPAS wallons:

Claude EMONTS, Président de la Fédération des CPAS et du CPAS de Liège;
Nathalie DEMORTIER, Vice-Présidente de la Fédération des CPAS et Présidente du CPAS de Wavre;
Anne VAN DER ELST, Vice-Présidente de la Fédération des CPAS et Présidente du CPAS de Perwez;
Philippe DEFEYT, Vice-Président de la Fédération des CPAS et Président du CPAS de Namur.

Personne de contact: Monsieur Claude Emonts, Président de la Fédération des CPAS et Président du CPAS de Liège

*Tel.: 0475/51.26.29
mailto: claudio.emonts@cpasdeliege.be*

- **CC. à Monsieur Elio Di Rupo, Premier Ministre;**
- **CC. à Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement de la Région wallonne;**
- **CC. à Madame Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances;**
- **CC. à Madame Maggie De Block, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration et à l'Intégration sociale;**
- **CC. à Madame Marie-Kristine Vanboeckstal, Administratrice générale du Forem;**
- **CC. à la presse nationale et régionale.**